

INFORMATION ETRANGER

édito

**[JE VOTE
SGEN-CFDT]**

SOMMAIRE

- 2 • Congrès du Sgen-CFDT de l'étranger, 15 juillet 2008
- 4 • Vie des sections, établissements et services
- 11 • 16 juillet 2008 - Journée de formation syndicale, *structurer une équipe de militants*
- 12 • Stage de formation syndicale, *responsables de syndicat*
- 13 • Réforme dans le premier degré, *aménagement des deux heures en primaire*, Commission avenir de l'enseignement français à l'étranger, *les personnels de l'enseignement français à l'étranger : quelle tutelle pour un pilotage stratégique ?*
- 14 • Commission avenir de l'enseignement français à l'étranger, *séance de conclusion, états généraux*
- 15 • Avenir de l'enseignement français à l'étranger : les positions du Sgen-CFDT
- 16 • Enseignement français à l'étranger, *déclaration commune FDM-ADFE, FAPEE, FSU, Unsa, Sgen-CFDT*
- 17 • Livre blanc et RGPP aux Affaires étrangères
- 18 • Affectations en écoles européennes et en Andorre
- 19 • Syndicalisation
- 20 • Elections professionnelles de décembre, Collage - un disque de Jérôme Guillot

Un congrès encourageant

Notre congrès de juillet, avec quelque 30 participants et 20 pays représentés, a été un succès. Les débats menés réaffirment et confortent les options de notre syndicat. Nous y voyons le signe que notre type de syndicalisme a toute sa place dans le champ de compétence et d'action du Sgen-CFDT de l'étranger. Nous commençons cette nouvelle année syndicale avec un moral fort.

Des perspectives inquiétantes pour le réseau culturel et des établissements d'enseignement français

Avec quelque 20% de subvention en moins pour l'action culturelle et 10% pour l'AEFE, mais des exigences toujours aussi élevées en matière de rayonnement culturel à l'étranger, on demande à notre réseau de coopération linguistique, éducative et universitaire ainsi qu'aux établissements d'enseignement français de résoudre la quadrature du cercle.

Des revendications à la hauteur des missions assignées au réseau

Dans ce contexte politique et financier tendu, notre syndicat jouera son rôle : exiger de l'Etat qu'il se donne les moyens des ambitions qu'il affiche, que les personnels ne soient pas les sacrifiés des réformes budgétaires et de la rigueur qui les a dictées, exiger que le réseau culturel et éducatif français à l'étranger conserve la qualité qui fait sa réputation et les valeurs qu'il a toujours mises en application.

Reconnaître la place des recrutés locaux

Les contractuels recrutés localement constituent la moitié des personnels tant dans le réseau culturel qu'à l'AEFE. Leur expérience et leur compétence mettent les centres culturels français au premier rang pour la qualité des organes de diffusion du français. Sans eux, les établissements d'enseignement ne fonctionneraient pas. Le sgen-CFDT de l'étranger

demande que ces personnels soient non seulement traités conformément au droit international du travail et à la législation locale, mais que leur professionnalisme soit reconnu dans leur rémunération, par l'application d'une grille de salaire juste, la prise en compte de leur ancienneté réelle à l'embauche, la reconnaissance des services rendus à la fin de leur mission.

Permettre le développement promis à l'AEFE

L'éviction déjà sensible des élèves étrangers des établissements, effet pervers de la prise en charge par l'Etat du coût de la scolarité – voir page 16 de ce bulletin – va à l'encontre de la mission de rayonnement culturel assignée par la loi à notre réseau et dénature les spécificités des établissements. Le Sgen-CFDT de l'étranger appuiera toute mesure visant à les préserver. La mission de service public quant à elle mérite, pour continuer d'être assumée, qu'il soit mis fin à la situation de plus en plus mal vécue des « résidents ». Un consensus semble se dessiner pour un retour à une situation unique des fonctionnaires. Le sgen-CFDT de l'étranger le demande depuis 2002... Il sera attentif à l'évolution du projet dans le contexte budgétaire serré d'aujourd'hui.

Faire entendre la voix du Sgen au ministère de l'éducation nationale

N'oublions pas, enfin, les élections aux commissions administratives paritaires nationales (et départementales, pour le premier degré) du 2 décembre 2008. Elles concernent aussi les fonctionnaires détachés, même s'ils n'envisagent pas de réintégrer car elles mesurent l'audience du Sgen-CFDT au MEN. Alors, camarades adhérents, votez massivement, faites voter Sgen-CFDT. Chaque voix obtenue nous permettra de faire entendre la nôtre.

Le bureau

Congrès du Sgen-CFDT de l'étranger - 15 juillet



Les congressistes réunis dans le jardin de l'avenue Simon Bolivar, CFDT, Paris

**[JE VOTE]
[SGEN-CFDT]**

Rappel : les documents discutés au congrès ont été publiés dans le bulletin information étranger n° 89 de juin 2008.

Les participants

Signe du renouveau de vitalité de notre syndicat, une trentaine de militants, représentants près de vingt pays, étaient présents au congrès du 15 juillet 2008. Une bonne partie d'entre eux a également participé au stage de formation du lendemain qui avait pour thème *structurer une équipe de militants*.

Modification des statuts du syndicat

Le premier point à l'ordre du jour du congrès, la modification des statuts du syndicat, a été adoptée à l'unanimité. Outre des mises à jour de détail (SGEP A TIA I MUA devient Sgen Polynésie A TIA I MUA, TOM devient COM), deux modifications importantes ont été entérinées : la décision d'opposition à une adhésion ou d'exclusion est prise par le conseil syndical, et non plus par le congrès (articles 3, 10, 11). Le congrès se réunit dorénavant tous les trois ans (article 7).

Rapport financier

Le rapport financier concernant les années civiles 2006 et 2007 est adopté à l'unanimité moins une abstention. Notre commissaire aux comptes fait la remarque que le gros chapitre de dépenses est le reversement à la confédération

qui ne laisse au syndicat que la portion congrue. Des économies maximales permettent au syndicat d'assumer les dépenses de fonctionnement courant, mais compte tenu de la spécificité de notre syndicat, notre budget rend difficile la visite de nos sections qui sont réparties dans le monde entier. Le secrétariat national travaille à trouver des solutions à ce handicap.

Saluons le travail de Monique El Qacemi, qui assure la vérification des comptes du syndicat depuis de nombreuses années et souhaite maintenant transmettre le flambeau.

Rapport d'activité

Le rapport d'activité du secrétariat national est adopté à l'unanimité. Les interventions des sections ont porté essentiellement sur le montant des cotisations, jugé trop élevé en général et particulièrement pour les personnels recrutés localement dont la situation financière est alarmante dans de trop nombreux pays. Le congrès prend acte de ce qu'un comportement consumériste grandissant défavorise notre syndicat, dont les cotisations tiennent compte de notre appartenance à une confédération. Les sections confrontées à ce problème doivent en informer le secrétariat national.

Intervention des représentants de la fédération

Odile Ravaux et Guy Vauchel, secrétaires fédéraux en charge respectivement du développement et de la politique éducative ont, durant quelque 45 minutes, exposé les difficultés que la pratique particulière du dialogue social de leurs interlocuteurs posent aux syndicats.

Le Sgen-CFDT fait le choix stratégique d'entrer dans la discussion, même si peu de marge est laissée à la négociation. Il considère qu'il est possible d'apporter des avancées à des réformes qu'il souhaiterait autres mais qui vont se mettre en place compte tenu du rapport de force

politique. Ce fut le cas, par exemple, avec la réforme liée à la suppression du samedi matin dans l'enseignement primaire.

L'enquête TEQ est présentée comme un travail exemplaire du syndicat qui a suscité l'intérêt des personnels. Son exploitation doit se poursuivre jusqu'aux élections professionnelles de décembre et on en attend des retombées positives sur celles-ci.

Comptes rendus des sections

On pourra lire plus loin dans ce bulletin les comptes rendus des sections, dont ceux des sections présentes au congrès. La situation des personnels de recrutement local constitue les points saillants de ces interventions : place des recrutés locaux parmi le personnel, niveau des salaires, grilles salariales, prise en compte de l'ancienneté, retraites, spécificité des personnels enseignants, voilà les points qui font souvent litige.

[RECONNUS]

Rapport d'orientation

Quatre points du rapport d'orientation proposé par le conseil syndical étaient mis à la délibération. Le premier concerne notre champ de syndicalisation. Un vote unanime (moins une abstention) acte le fait que les personnels de l'éducation occupant un poste éducatif, culturel, linguistique ou universitaire auprès du MAE relèvent de notre champ de syndicalisation.

Le second, adopté à l'unanimité avec une abstention, veut contribuer à la stabilité des personnels recrutés locaux en refusant une priorité de recrutement à un titulaire en disponibilité pour un poste local.

Les troisième et quatrième points à la discussion concernent la refonte du statut des fonctionnaires détachés auprès de l'AEFE : élargissement à tous les personnels (et non aux seuls enseignants) du projet de remise à plat des statuts (42 voix pour, 18 contre, 17 abstentions) ; refus de favoriser l'attribution de postes doubles (2 voix favorables aux postes doubles, 63 contre, 7 abstentions).

Compte tenu de ces votes, la résolution d'orientation est adoptée à l'unanimité.

[RESPECTÉS]

Conseil syndical

Sont élus au conseil syndical : Pascale Canova, Paris (ex-Amérique latine et Océan indien), AEFE, MAEE, AT
Ludovic Chevutski, Bruxelles, AEFE
Jérôme Guillot, Argentine, AEFE
Christophe Hugon, Grande Bretagne, AEFE
Constantin Kaïtéris, Albanie, MAEE, SCAC
Thierry Lebeauin, CLA Besançon
Dominique Luquet-Dörflinger, Autriche, AEFE
Daniel Moreau, Paris (ex-Afrique), AEFE
Alain Schneider, Paris (ex-Europe), MAEE, SCAC
Francine Uspienska, Pologne, MAEE, Etablissement culturel

Au secrétariat national : Pascale Canova, Jérôme Guillot, Constantin Kaïtéris, Daniel Moreau, Alain Schneider.
Déchargée technique : Nathalie Nguyen

Motion d'actualité : bonifications hors d'Europe

Appréciation des participants sur le déroulement du congrès

Un questionnaire a été soumis aux congressistes. Son bilan sera publié dans le prochain compte-rendu du conseil syndical.

Daniel Moreau



Les congressistes d'Alger et de Pologne, CFDT, Paris

Sgen-CFDT de l'étranger
47 av. Simon Bolivar
75019 Paris
tél. 01 56 41 51 20
skype sgenetranger

Vie des sections, établissements et services

Algérie, Lycée International Alexandre Dumas

Le tout jeune Lycée International Alexandre Dumas s'est ouvert en 2002 avec un corps enseignant recruté local à 60%, des collègues expatriés et des collègues résidents.

Avec l'ouverture des classes de troisième, les enseignants ont souhaité être partenaires actifs des nouvelles décisions qui allaient être prises, notamment en matière de recrutement des enseignants et des salaires des recrutés locaux.

L'intersyndicale Snes-Sgen, puis la section syndicale ont été créées en 2007.

Le Sgen-CFDT a obtenu :

- un représentant en CCPLA en mai 2007
- deux représentants au CE en septembre 2007

Actions menées en 2007-2008 :

1. négociations salariales
2. stage de formation syndicale
3. CCPLA du recrutement des résidents et des collègues recrutés locaux
4. développement de la section Sgen-CFDT, ouverture aux ATOSS
5. participation au Congrès du Sgen-CFDT du 15 et 16 juillet de 5 membres de la section

Arabie Saoudite, Djeddah, Lycée français international

Le Sgen-CFDT a participé aux commissions d'attribution des bourses. En avril 2008, il a rencontré les représentants de l'AEFE lors du passage de l'audit. Il s'est réuni en intersyndicale avec les représentants du personnel et l'ensemble du personnel de l'établissement après l'annonce du déconventionnement et du passage de l'établissement à la MLF. Il est allé à la rencontre des parents d'élèves pour les inviter à mener des actions. Envoi a été fait d'une lettre à Mme Monique Cerisier Ben Guiga, sénatrice des français de l'étranger, afin de dénoncer la politique de retrait de l'Etat dans les établissements à l'étranger. Une pétition proposée par le Sgen et acceptée par les différents syndicats a été adressée à la Directrice de l'AEFE (localement, une organisation syndicale rechigne à entreprendre une action !).

Le Sgen-CFDT a rencontré Monsieur Villain (directeur général de la MLF) et les représentants de l'AEFE en mai 2008. Le Sgen-CFDT a dénoncé auprès de M. Villain, des représentants de l'AEFE, du conseiller culturel et du représentant du SCAC le non respect du droit du travail saoudien, en ce qui concerne les recrutés locaux.

Le Sgen-CFDT a participé à l'intersyndicale et s'est réuni avec l'ensemble du personnel à la suite de la deuxième réunion avec l'audit et le directeur de la MLF afin de dénoncer des conditions de reprise inacceptables : augmentation de 30 à 40 pour cent des frais de scolarité, baisse très significative du salaire des détachés (60% du salaire serait payé en rials saoudiens; le rial est indexé sur le dollar !), et très certainement baisse encore plus significative de celui des recrutés locaux voire des suppressions de postes si les effectifs sont insuffisants !).

Le Sgen-CFDT a participé, avec les autres représentants du personnel, au recensement du nombre d'enseignants résidents et expatriés qui resteraient à la suite des propositions de la MLF : 4 sur 37 ! Le bilan du recensement a été adressé au directeur de la MLF, au comité de gestion de l'école, au conseiller culturel et à l'ambassadeur.

D'autres actions seront entreprises à la rentrée pour essayer d'annuler la décision de déconventionnement.

En juin 2008, de graves problèmes sont survenus avec l'intendant qui aurait été remercié lors du dernier passage de l'audit mais, celui-ci ne nous ayant pas contactés, il nous est très difficile de savoir exactement ce qui s'est passé en cette fin d'année scolaire, et d'autant plus que l'intendant est en congé maladie depuis qu'il a pris connaissance de son remerciement.

Argentine, Buenos Aires, Collège Martinez, Lycée Jean Mermoz

La section a profité d'un temps de décharge pour mieux faire connaître notre syndicat auprès des membres du personnel en Argentine. Renseignements pour des collègues membres ou non membres du Sgen, diffusion d'un bulletin, présence dans les différentes réunions officielles ou de travail (CLB, CCPLA, CE, visite de personnalités...).

L'action revendicative se résume en cinq points principaux :

- lutte pour la conservation du pouvoir d'achat pour les recrutés locaux
- reconnaissance du statut des recrutés locaux et de leur travail à part entière à Martinez, (établissement conventionné) et à Mermoz (établissement en gestion directe)
- mise en place d'un barème de classement pour les résidents et les recrutés locaux (en cours)
- demande d'un meilleur fonctionnement des élections pour les commissions représentatives
- suivi constant de la politique gouvernementale concernant l'enseignement à l'étranger.

Australie, Sydney, Lycée Condorcet

Mise à jour du panneau d'affichage dans les différentes salles des profs. Election du Sgen-CFDT à la CCPLA avec une liste d'union Sgen et enseignants.

Jusqu'à il y a un an, il n'y avait aucun autre syndiqué parmi les enseignants. Personne n'était intéressé. Maintenant il y en a un de plus qui s'est mis à son ancien syndicat. Bref, aucun dynamisme de ce côté là...

Bolivie, La Paz, Lycée franco-bolivien Alcide d'Orbigny

Le travail effectué par l'intersyndicale est surtout basé sur les problèmes liés au personnel local. Notre première action a été de clarifier la situation des recrutés locaux français qui étaient en situation de double cotisation maladie et retraite. En effet, ces derniers cotisaient auprès des caisses

boliviennes et françaises, ce qui mettait nos collègues dans une situation financière délicate. Suite à une grève, l'intersyndicale a pu clarifier la situation et ouvrir des négociations qui ont été fructueuses : élaboration d'un nouveau contrat de travail, remboursement d'une partie des sommes versées. L'intersyndicale participe depuis l'année dernière à des réunions qui ont pour but d'améliorer la promotion du lycée pour enrayer une chute des effectifs-élèves qui entraînerait des fermetures de postes. En 2008, les principales revendications locales sont : une demande de clarification du fonctionnement de la commission d'appel où le vote des membres a été remis en cause par la seule décision du conseiller linguistique (refus de participer à la future commission d'appel tant que ce problème n'est pas résolu) ; la mise en place d'un plan de formation continue sérieux (écriture d'un courrier interpellant l'AEFE) ; suite au retrait des Autonomes de Solidarité, la possibilité d'avoir accès à une véritable protection pour les risques professionnels. Au niveau national, nos revendications sont : la reconnaissance du travail des enseignants face au mépris du ministre Darcos, une politique des programmes cohérentes sur plusieurs années, la non remise en cause du rôle des commissions paritaires, le rétablissement des postes supprimés, le rejet du nouveau mode d'évaluation dans le premier degré, une revalorisation du pouvoir d'achat et une véritable réflexion sur l'évolution d'une carrière dans l'enseignement (peut-on être un enseignant efficace à 65 ans voir 70 ans ?).

Bulgarie, Sofia, Lycée Victor Hugo

Ici, cette année, une seule liste au CE, composée de syndiqués (1 Sgen) et de non syndiqués. Leurs actions concernent surtout la défense des contrats locaux bulgares (hausse de salaires, maintien des postes) de plus en plus menacés par la pression des parents (surtout des français!). Les journées de grèves ont été de très suivies à ... pas du tout mais il n'y a jamais eu d'actions locales organisées pendant ces journées.

Cameroun, Douala, Lycée Dominique Savio

Au lycée Dominique Savio de Douala, l'activité syndicale s'organise au travers d'une intersyndicale regroupant le Sgen-CFDT, le SNES/SNUIPP et le SE. Le faible nombre de syndiqués justifie ce regroupement né il y a trois ans de certains conflits avec l'APE. Ainsi, localement, nous sommes réellement reconnus par l'administration et l'APE.

Les principales actions :

- Amélioration des conditions des résidents et faux résidents pour plus d'attractivité des postes (depuis 3 ans au moins un poste de résident n'est pas pourvu). Quelques améliorations sont obtenues après de lourdes insistances.
- Commission des ressources humaines : l'APE s'est enfin décidée à la rouvrir, un long travail de mise en forme de la commission s'est suivi des premières négociations sur les grilles des contrats locaux. Un premier principe est accepté sur les échelons d'entrée et des principes d'avancement type "grand choix" pour toutes les catégories de personnel en contrat local. Mais pour l'instant, l'APE ne veut pas nous

donner les salaires bruts qui vont avec, par peur de voir ces informations opposables. La négociation est à poursuivre à la rentrée prochaine. La prise d'effet de la nouvelle grille est prévue pour la rentrée 2009.

- Recrutement : la difficulté à pourvoir les postes de résidents soulève la question de l'embauche et de la formation d'enseignants camerounais. Politique à réfléchir sur le moyen terme. Une intention soulevée par le Conseiller Culturel restée sans suite. A noter des premières ouvertures dans ce sens mais pas de politique définie. Des délégués participent à toutes les commissions de recrutement et nous avons obtenu que le salaire prévu soit annoncé à chaque postulant.

- Modification des statuts de l'APE : sont introduits dans le bureau 4 membres de droit avec voix consultative (Consul, Conseiller Culturel, Proviseur, Intendant). Réduction du nombre de pouvoirs. Les délégués du personnel restent "invités expressément" au conseil de gestion.

Canada, Montréal, Collège Marie de France

L'année 2007-2008 est l'année 2 de la proviseure Mme Peytier. Nous percevons clairement que la préoccupation financière prend le pas sur toute autre considération, même pédagogique. Les parents prennent de plus en plus de place et le Conseil d'Administration rappelle régulièrement que le Collège est avant tout une institution privée. Il est de plus en plus important de maintenir un front syndical uni face à des décisions dont la finalité première nous échappe, la dernière en date étant la suspension administrative d'une collègue recrutée locale parce que la Proviseure la percevait comme médicalement incapable d'exercer sa charge... En ce qui concerne les résidents, la publication récente du décret sur la participation financière des établissements pour payer la part patronale de la pension civile des résidents fait planer une menace énorme sur la survie même de ce statut. Pour nombre d'établissements, cette surcharge financière remet en cause leur viabilité financière et fait en sorte qu'un poste de local peut coûter moins cher qu'un poste de résident : la logique économique qui semble désormais guider nos établissements nous fait donc craindre la suppression du statut de résident et par la même la remise en cause du principe même de l'AEFE et des écoles françaises à l'étranger.

Canada, Ottawa, Lycée Claudel

En 2006-2007, le Sgen-CFDT a assisté aux réunions de l'Ambassade pour les élections des instances syndicales auprès de l'AEFE, et aussi au sein de l'établissement, pour discussion portant sur les problèmes internes. En 2007-2008, le questionnaire Travail en questions a été distribué à des collègues de statuts différents. Le fait de recevoir les résultats a été apprécié.

Centre international d'études pédagogiques, Sèvres

L'année 2007-2008 a été une année de renouvellement des militants au CIEP. Certains axes revendicatifs ont été repris : harmonisation des évaluations, conditions de recrutement, médecine du travail.

Les demandes, à l'occasion des CTPC, ont porté en particulier sur :

- les conditions de travail à la restauration (rencontre avec le responsable des personnels de la restauration pour mettre à plat la situation de ces personnels, organisation d'une rencontre avec la Direction pour revoir la situation du personnel de cuisine

- une augmentation de leur traitement a été accordée à l'occasion du dernier CA),

- les contrats des CDD, principalement des catégories B et C

Sur le premier point, des améliorations sont constatées : organisation, repos compensatoire. Sur le deuxième, aucune avancée n'est à noter, les situations de ces catégories de personnels étant aberrantes et conduisant à la précarisation quand il s'agit de cédésation (application d'un texte de la fonction publique qui désavantage ces catégories).

La section Sgen-CFDT a également travaillé à l'élaboration d'un nouveau cadre pour le règlement intérieur qui devrait être proposé à la Direction en concertation avec la responsable des ressources humaines (qui sera nommée en septembre 2008). Pour ce faire, elle a organisé et animé une formation, en présence des représentants du Sgen-CFDT de l'étranger et de la fédération Sgen-CFDT, avec les personnels du CIEP.

Le Sgen-CFDT siège au CTP et au CA. La section constate néanmoins une faible syndicalisation au CIEP pour des raisons historiques, pour diverses autres raisons dont l'appel de plus en plus fréquent aux CDD (situations précaires, etc...) ainsi qu'une tendance générale à l'individualisation...

Colombie, Cali, Lycée Français Paul Valéry

Le nombre d'adhérents a fortement augmenté. Les représentants du Sgen-CFDT ont été élus sur liste commune au conseil d'établissement (72% des suffrages, 4 membres sur 6), aux commissions sociales (3 membres sur 4), à la commission de recrutement (100%). Ils ont participé à l'élaboration de la grille des salaires des recrutés locaux, à l'élaboration d'une convention collective et se sont réunis mensuellement avec l'administration afin de débattre des problèmes du moment.

La section syndicale a également adressé des courriers au service de coopération et d'action culturelle afin de demander une révision des barèmes de la CCPLA. Elle a enfin soutenu les collègues recrutés locaux face aux licenciements (action en cours et loin d'être terminée).

Djibouti, Lycée français de Djibouti

Outre l'activité liée à la diffusion des magazines et l'affichage, les revendications ont porté particulièrement sur les personnels recrutés locaux (souvent sans conjoint expatrié) et leur pouvoir d'achat : le franc djiboutien est indexé sur le dollar et donc en baisse par rapport à l'euro. il s'ensuit inflation brutale depuis un an (loyer, électricité, eau, alimentation).

Egypte, Le Caire, Misr Language School

Etant donné que l'école a une direction égyptienne et qu'il n'y a pas de syndicats pour les enseignants égyptiens pour

ce qui est de la section nationale, l'activité syndicale n'est pas réduite mais inexistante à Misr.

Il y a eu une grève, il y a quelques années, suivie par le directeur de l'époque de la section française. Celui-ci aurait été licencié après cette grève par la direction égyptienne.

Pas de panneau d'affichage, pas de réunions sur des thèmes d'actualité...néant.

El Salvador, San Salvador, Lycée français

Peu de syndiqués dans cet établissement. Ceux qui l'étaient en France n'ont pas renouvelé leur adhésion. Même si de nombreux collègues sont préoccupés par le montant de leur retraite, aucun ne fait grève, sans doute pour ne pas imposer aux parents les effets secondaires de problèmes français. Cela leur paraîtrait comme une incongruité.

3 collègues ont rempli les TEQ.

Les actions, sous forme de pétition au comité de gestion parentale, concernent le salaire horaire de base des collègues en contrat local (il ne suit pas l'inflation) et les remises de frais de scolarité accordées aux collègues en contrat local dont les enfants sont scolarisés au Lycée.

Emirats Arabes Unis, Abu Dhabi, Lycée Louis Massignon

L'activité syndicale consiste en l'affichage de tracts et d'informations syndicales (appels à la grève, infos diverses, etc.) et à la sensibilisation de quelques collègues (TEQ, adhésions).

Espagne, Bilbao, Lycée français

Une année 2008 marquée par de lourds problèmes d'organisation : 10 emplois du temps dans l'année, aucune animation pédagogique, projet d'établissement au point mort, absence de concertation collective.

L'action du Sgen-CFDT s'est résumée à une stimulation régulière des autres partenaires syndicaux pour en arriver en mai à l'envoi d'une lettre au Proviseur signée par 85% des collègues du secondaire.

La rentrée prochaine s'annonce dure. L'ensemble des collègues est difficile à motiver car un certain nombre se sent de passage et l'ensemble a peur des retombées de l'autofinancement.

Espagne, Madrid, Lycée français

Le terrain syndical en collège et lycée est entièrement occupé par l'organisation majoritaire. Les enseignants de l'étranger sont tout particulièrement préoccupés par le renouvellement de leur détachement, la scolarisation de leurs enfants, les retraites, et autres questions générales. Le monopole syndical induit des rapports de pouvoir assez inquiétants : en effet, il est sous-entendu que l'appareil syndical est indispensable pour que n'importe quelle démarche administrative aboutisse ; de la même façon que l'appareil syndical pourrait l'entraver !

Le syndicat Sgen étranger doit se pencher sur la question du renouvellement des détachements pour les résidents au delà des 60 ans : en effet, il faut, pour cela demander une

dérogation à l'AEFE qui semble difficile à obtenir. Dans la pratique quotidienne, l'organisation majoritaire cultive l'affrontement permanent avec l'équipe de direction sur des questions souvent douteuses et avec des résultats minimes. Ces pratiques renforcent la croyance selon laquelle "hors de l'organisation majoritaire, point de salut".

Espagne, Oviedo, Alliance française

Un seule personne est syndiquée à l'Alliance. Il y a quelques années, des collègues ont été affiliés à des syndicats espagnols. Pas d'activité syndicale pour le moment.

Ethiopie, Addis-Abeba, Lycée Guebré Mariam

Nous avons constitué une liste "Unis et pluriels" pour les élections des représentants au conseil d'établissement (liste commune avec des membres de Sud et des enseignants non-syndiqués). Un membre du Sgen-CFDT a donc pu siéger à un conseil d'établissement sur deux, en alternance avec un représentant de Sud (syndicat ayant beaucoup plus d'adhérents que nous dans l'établissement).

Nous avons mené enquête auprès des collègues résidents sur la prime d'installation. Les résultats nous ont conduits à demander une augmentation de cette prime, qui est finalement passée de 2800 euros à 3500 euros lors du dernier conseil d'établissement.

Mais, en général, nos revendications ont davantage porté sur l'amélioration des conditions d'enseignement que sur les salaires. La qualité de l'enseignement reste notre préoccupation majeure.

Nous avons effectué des interventions ponctuelles auprès de la direction du lycée pour la défense de nos collègues recrutés locaux non-français. Nous avons participé à la CCPLA (1 membre élu Sgen, 2 membres FSU), à la commission locale des bourses et à l'enquête Travail en questions.

Gabon, Libreville, Lycée Blaise Pascal

Etant dans un grand lycée qui relève de l'AEFE, nous nous interrogeons sur nos champs d'action (différence avec la France), les limites de nos actions ? (AEFE, APE, etc...), sur ce que nous pouvons entreprendre pour améliorer les conditions de travail des enseignants ? (différents contrats).

Grande Bretagne, Londres, Lycée Charles de Gaulle

Au cours de l'année 2007-2008, le Sgen-CFDT de Londres s'est particulièrement investi dans la question de la refonte des salaires pour les contrats locaux. Nous avons demandé à la fois une simplification des grilles et un alignement vers les critères les plus favorables, prenant en compte les coûts locaux qui sont les troisièmes plus élevés du monde selon toutes les études. Nous avons souligné à plusieurs reprises que l'inflation de la capitale anglaise avait largement dépassée celle du pays en général et que ceci n'avait pas été suffisamment pris en compte.

Le Sgen a aussi un représentant au conseil d'administration dans la partie ATOS. Nous avons là aussi défendu les droits des collègues dans ce domaine où les résidents ont quasiment disparu. Notre cheval de bataille pour l'instant reste l'amélioration des conditions de travail des personnels

locaux qui, français ou non, sont soumis à une diversité de statut assez peu lisible.

Le Sgen fonctionne avec une petite section mais compte bien s'étendre. Il met en place des séances d'informations syndicales et se tient à l'écoute de tous les membres du personnel, indépendamment de leur fonction ou de leur nationalité.

Grèce, Athènes, Lycée franco-hellénique Eugène Delacroix

La section :

- Après avoir conservé notre siège en CCPL, nous avons repris un second siège au CE. Le Snes n'en a plus que 2 et l'Unsa 1. Toujours beaucoup de sympathisants (le vote du CE le prouve), mais les gens craignent de déplaire aux autres en se syndiquant ouvertement.

- Les TEQ ont beaucoup plu et les personnels ont répondu à l'enquête avec beaucoup d'intérêt. Les collègues grecs y ont trouvé une idée à appliquer dans leur système

Le LFH :

- Le LFH a un nom. C'est une chose qui tenait à cœur à notre Ambassadeur M. Farnaud. Aussi, lors d'une cérémonie consacrant la fin d'une nouvelle tranche de travaux, il a, avec Mme Bossière, Directrice de l'Agence, découvert une plaque qui scelle le nom du LFH qui est devenu Lycée franco-hellénique Eugène Delacroix.

- Une nouvelle tranche de travaux est engagée.

- Dans le même temps a débuté la mise en œuvre d'un projet de création d'un nouveau site, extension du LFH, au sud d'Athènes, rendu nécessaire par l'augmentation des effectifs depuis 5 ans et annoncé par le Président de la République, M. Sarkozy, pour 2010, lors de sa visite.

- A la rentrée, des changements pédagogiques : mise en route d'une section anglophone Sur le modèle de la section internationale hellénique, elle commencera en 6ème, mais pourra, elle, être présentée au baccalauréat. De plus, le LFHED accueille un nombre conséquent d'anglophones.

- A la rentrée aussi, fin d'une source de conflit perpétuel : ce que nous appelions les heures LFH. Nos séquences de 50 min appelaient un complément de service. Deux séquences banalisées dans la semaine devaient permettre aux collègues de compléter l'enseignement manquant. Laissant une certaine liberté, elles étaient largement utilisées en Première et Terminale, mais provoquaient souvent les récriminations des parents des élèves du 1er cycle, qui n'avaient pas leur compte. Après diverses propositions du Proviseur et le rappel que ces minutes manquantes étaient dues aux classes que nous avons en charge, la mise en œuvre des services d'enseignement à 19,5 (certifiés) et 16,5 (agrégés) séquences de 50mn a été décidée, avec l'accord de la plupart des enseignants. Pour nous, le système ne changeait rien, puisque nous faisons largement nos heures LFH ; par contre, il évitera des conflits entre collègues « pour prendre les élèves » et permettra aux langues anciennes de bénéficier de réelles plages horaires. La plupart des matières ont présenté des projets de renforcement ou de dédoublements pour certains niveaux en priorité. Le Snes cherchant à satisfaire les quelques mécontents a tergiversé, réclamant des garanties déjà données et de réfléchir à

nouveau. Le Sgen avait adopté une position claire depuis le début et il l'a affichée.

- A la rentrée prochaine pour le primaire, le Sgen prend position pour un horaire comprenant obligatoirement 2h d'anglais et 2h de grec dans le temps scolaire du primaire (avant 14h30) avec possibilité de 2h supplémentaires de grec gratuites de 14h30 à 16h30 pour les enfants qui le souhaitent. L'Unsa préconisait le choix dans le temps scolaire de 2h de grec + 2h d'anglais ou de 4h de grec, renvoyant ainsi l'anglais en facultatif. La FSU tout en étant de notre avis (off record) s'est abstenue lors du vote.

- La FSU a par ailleurs soulevé la question des enfants entrant en CP sans être francophones, relayant une question soulevée par certains parents. S'il est vrai que ces enfants sont au nombre de 7 sur 90, qu'ils bénéficient d'un encadrement de FLE, la FSU y ajoute les enfants arrivés non francophones en petite section de maternelle, oubliant simplement que ces enfants ont progressé. Pour nous, il est impensable d'opérer une sélection « linguistique ». La réussite de nos élèves non francophones au départ au baccalauréat prouve que notre système peut et doit les accueillir (surtout à l'étranger).

- La section hellénique reste en effervescence. Pour certains, tout ce qui importe c'est leur salaire, leurs privilèges et, « pédagogiquement » ils n'hésitent pas à enfoncer auprès des parents les collègues de FLE. Un procès contre le lycée reste en cours, qui pourrait coûter 800 000 € au LFH, s'ils le gagnent.

- Le but pour certains membres du Snes reste apparemment (ses interventions en tant que FSU dans le primaire, fait nouveau, le montrent) de faire ce qu'il a fait à l'institut, éliminer les autres syndicats pour rester le seul, s'agitant beaucoup (sans résultat tangible d'ailleurs) en apparence, menaçant en coulisses, faisant miroiter à chacun une influence sur le cours des choses (mutations, relations...) qu'ils sont loin d'avoir et toujours prudents quand il s'agit de s'engager réellement. Les collègues sont attachés à une position qui n'est pas en permanence négative et polémique. Le LFHED se porte bien. A la rentrée une nouvelle ère commence. Nouveau proviseur, nouveau CPE, nouveau directeur d'école, nouveaux professeurs (en tout 19 départements) et pour le Sgen, nouveau secrétaire de section...

Guatemala, Lycée Jules Verne

La section a été créée en 2006. Deux membres ont quitté l'établissement (mutation et retraite) en juin 2007. A la rentrée 2007, nous avons enregistré l'arrivée de deux syndiqués (venant de Kiev), et l'adhésion d'un collègue.

Lors des élections à la CCPLA en 2007, nous avons obtenu cinq voix contre sept pour la FSU (= 1 siège sur 3).

L'activité syndicale est informelle. En 2006-2007, nous étions très mobilisés contre l'ancien chef d'établissement. L'arrivée d'un nouveau chef d'établissement à la rentrée 2008 nous a permis de nous recentrer sur des réflexions professionnelles (pour les personnels recrutés localement, clarification des contrats, et définition des carrières -la réflexion est bien engagée entre syndicats et chef d'établissement-), de

préparer l'emménagement dans un nouvel établissement, prévu pour septembre 2008 (ce qui a obligé à des dialogues fréquents avec l'association des parents d'élèves qui partageait certaines de nos inquiétudes). Sans compter, les discussions à n'en plus finir, sur les orientations de l'AEFE, ou de Darcos !

Inde, Delhi, Ecole française de Delhi

La représentante Sgen-CFDT, engagée localement dans une action revendicative pour l'amélioration des conditions d'emploi des recrutés locaux (2007-2008), a été mise en difficulté par le directeur et certains parents qui n'ont pas voulu reconnaître leur responsabilité d'employeur français (gestion parentale, association de loi 1901 et non reconnue en Inde !). Les représentants élus ont été écartés du processus de négociation et la militante Sgen-CFDT a été licenciée.

Italie, Naples, Ecole française

Notre école est petite et tout le monde est syndiqué. Le Sgen n'est pas constitué en section. Cette année et déjà l'an dernier, nous sommes confrontés au problème de l'avenir de l'école qui nous mobilise tous. Le Sgen-CFDT était présent lorsque M. Elbisser est venu, puis à d'autres assemblées avec les parties intéressées sur ce sujet. Nous ne voulons pas assister à la fin de Florence et Turin.

Les dernières nouvelles : la future directrice de l'établissement aura une décharge complète, son conjoint aura aussi un poste complet en local en grande section/moyenne section. C'est positif car si l'AEFE donne une décharge complète, c'est bien pour s'occuper de la délocalisation. Le STBI doit aussi poursuivre ses investigations pour le nouveau local à aménager.

Puis, nous aurons 3 classes à double niveau. Cela donnera du travail en perspective, mais c'est pour récupérer des inscriptions.

Sinon pour l'avantage familial, Rome réclame encore à certains collègues des sommes impayées. Ceux-ci attendent le versement de l'avantage familial pour le faire.

Italie, Turin, Lycée français

Nous avons demandé au Sgen étranger parisien ce qu'il en était de l'avenir du Lycée pour comprendre la situation. Nous avons suivi les réunions avec le représentant des parents gestionnaires et participé aux débats malgré un manque de temps. Nous avons un grand besoin d'aide étant donné que le Lycée se retrouve fort dépourvu au niveau syndical.

Madagascar, Tananarive, Lycée français

Nous avons créé une section Sgen au lycée français de Tananarive. Le secrétaire de section a été élu suppléant sur la liste d'Union (non syndiqués, Sgen, UNSA). Nous avons participé au groupe de travail sur le règlement intérieur des contrats locaux : mise en place d'une consultation, dépouillement, rédaction complémentaire (chantier lourd toujours en cours sauf pour la création d'une grille avec barème critérié pour bonification d'avancement à l'ancienneté et pour changement de corps). Nous avons

suivi des cas personnels (retraite, conflits avec l'équipe de direction, mutations), fait passer le questionnaire Travail en questions, demandé, préparé et organisé une table ronde entre l'équipe de direction et l'ensemble des personnels pour mise au point sur les dysfonctionnements de l'établissement (avec le SNES) : consultation, dépouillement, porte-parole. Objectif : mise en place ultérieure de groupes de réflexion sur le projet d'établissement et d'un groupe de suivi – qui n'existaient plus. Nous avons préparé et co-animé des heures d'information syndicale avec les autres syndicats et les représentants des contrats locaux.

Les mouvements de grève nationaux ont été suivis au maximum à 30% (avec un seul expatrié et un seul contrat local chaque fois) dans le secondaire, à Tana. Nous n'avons pas demandé aux contrats locaux de se joindre (sauf à titre personnel) à nous, les revendications restant liées au statut de fonctionnaires français.

Il a surtout fallu gagner l'écoute et être crédible auprès de l'équipe de direction, ainsi que régler des problèmes locaux concernant l'ensemble de l'établissement ou des personnels (enseignants, ou non enseignants) en particulier (ex : congés maternité, ou éventuelles mesures disciplinaires).

Maroc, Casablanca, Lycée Lyautey

Le Sgen-CFDT est élu au conseil d'établissement sur une liste intersyndicale. L'activité sur le plan local au lycée Lyautey ne manque pas dans un très gros établissement de 3600 élèves. Statutairement le Sgen-CFDT participe aux commissions de voyage, discipline, travaux, à l'examen du budget de l'établissement régionale, aux demandes de postes de titulaires expatriés ou résidents (école, collège, lycée) et aux commissions de bourses scolaires.

Cette année a été instituée une entrevue mensuelle (d'environ 2 heures) entre l'administration (proviseur, proviseurs adjoints et intendant) et les représentants du personnel (Snes, Sud et Sgen-CFDT). Elle permet de faire remonter questions, suggestions et problèmes. Nous en établissons un compte rendu détaillé dans lesquels les engagements de l'administration sont archivés. Les sujets tournent autour de l'externalisation, souhaitées par l'AEFE, des emplois techniques locaux, l'insuffisance des postes d'adjoints d'éducation et la non création de postes de résidents lorsque plus de 20 heures supplémentaires se retrouvent dans une discipline. Le proviseur semble aller dans le même sens que nous pour négocier avec l'agence, notamment en cherchant à ouvrir des classes prépas dans l'établissement qui sont synonymes de recrutement de titulaires. L'agence s'est engagée à faire des gros travaux et a donné son accord pour l'ouverture de classes préparatoires en 2010.

Nigéria, Lagos, Lycée français

Le SNES et le SE-UNSA sont plus représentés mais nous avançons souvent ensemble, en particulier dans les combats menés avec les recrutés locaux, contre une direction parentale actuellement dirigée par l'entreprise Total, plus préoccupée par la gestion financière que par les aspects pédagogiques de l'établissement.

Depuis 2005, le Sgen-CFDT siège au CE ; depuis 2007 en CCPLA. Chaque semaine, l'affichage sur le panneau syndical réservé au Sgen est mis à jour en fonction des informations considérées utiles. Le Sgen est bien implanté parmi les collègues ; cependant, le secondaire étant minoritaire - le poids du primaire est bien plus important - il y a plus de sympathisants que de personnels vraiment intéressés par l'engagement. Nous comptons poursuivre dans la foulée ce que nous avons insufflé, dans le même état d'esprit, même si l'énergie déployée pendant cette année a été particulièrement grande. Tout mener de front exige une disponibilité et le souffle adéquats.

Pérou, Lima, Lycée français

75 enseignants au lycée (27 expatriés ou résidents) dont trois expatriés. Le poste de l'un d'entre eux qui vient à échéance en juillet, ne sera pas renouvelé comme tel, la tendance lourde étant à la suppression de ces postes si coûteux, et le continent -ou le pays- n'étant pas prioritaires. Le seul facteur de changement serait l'installation d'une grosse entreprise française dont on scolariserait les enfants. Les personnels recrutés locaux se plaignent des salaires et ils ont raison, mais :

- ils ne peuvent ou ne veulent reconstituer un syndicat; un vrai feuilleton qui dure depuis longtemps. Quand on fait une heure syndicale, ils ne viennent pas.

- les salaires au lycée sont les plus élevés de Lima, donc du Pérou.

Les enseignants résidents/expatriés ne sont quasiment pas syndiqués et le pluralisme syndical disparaît peu à peu. La conscience syndicale est si forte qu'on fait une liste unique, le Sgen devant.

Nous avons obtenu des rencontres mensuelles avec le proviseur. Mais, au bout de deux ans, nous avons décidé de ne plus y aller, parce qu'aucun résultat ne s'ensuivait, pas même sur le plan de la simple information.

Nos réclamations diverses n'ont jamais été transmises à Paris. L'AEFE en particulier les ignorait jusqu'à la visite de l'an dernier.

Les conditions matérielles sont bonnes en dépit du refus de déléguer ou d'embaucher quelqu'un de compétent pour ce qui concerne le réseau intranet et le site web. Donc certains enseignants ont fait leur propre site en direction des parents et des élèves (maths et physique).

Les effectifs sont peu nombreux en collège et lycée, sauf en maternelle, preuve aux yeux de l'autorité du rayonnement du lycée. Nous sommes le lycée d'élite le moins cher de la ville, et le Québec exige le français : voici déjà deux bonnes raisons qui expliquent largement les effectifs qui croissent tout comme à l'Alliance française).

Pologne, Institut français de Cracovie

De nos trois préoccupations majeures, définies en décembre 2007, à savoir :

- mettre au point le règlement intérieur du poste mixte
- faire fonctionner le fonds social selon des règles justes et simples

- avenir des professeurs mensualisés
seule celle de la mise au point du fonds social a pu être réalisée. Les deux autres ont été bloquées par le secrétaire général qui, heureusement, vient de quitter l'IFC.
Nous projetons donc d'y revenir à la rentrée prochaine avec le nouveau directeur-adjoint, responsable des activités linguistiques et le nouveau secrétaire général.

Pologne, Institut français de Varsovie

Cette année a été une année repos. Nous nous sommes surtout occupées du respect du règlement signé en 2007. Le directeur des cours, après une mauvaise expérience durant sa première année, semblait mieux comprendre nos revendications. Les conflits étaient donc très rares. Nous avons pris la responsabilité des emplois du temps. Ceci a aidé à faire respecter le règlement, point cohérence et transparence des emplois du temps.

Nous avons également lancé deux débats importants : engagement de l'IFV dans la préparation des départs à la retraite du personnel enseignant permanent et une augmentation significative des salaires qui pourrait compenser l'inflation. Malheureusement, le départ de toute la direction en juillet 2008 nous a obligées à reporter la négociation à septembre 2008.

En juin 2008, nous avons accepté la proposition de la direction des cours de créer un poste de conseiller pédagogique. Nous attendons une définition précise de ses tâches ainsi que la décharge horaire correspondante. Ce type de poste pourrait faire partie d'un éventuel plan social pour les départs à la retraite - moins d'heures devant la classe, en contrepartie un travail pédagogique et une formation de nouveaux professeurs.

République Dominicaine, Lycée Français de St Domingue

Tout petit établissement. On s'est intéressé avec une collègue très active de l'Unsa, aux grilles de changement d'échelon des recrutés locaux et à leur évolution de carrière. Des anomalies sont venues se rajouter, car les contrats des locaux ne sont pas clairs et, semble-t-il, tous différents selon ce qui a été négocié ou pas lors de la prise de fonction.

Sénégal, Dakar, Lycée Mermoz

Participation aux actions collectives et mise à jour du panneau syndical.

Turquie, Ankara, SCAC

Au sein du SCAC (et à l'ambassade en général), il n'est pas spécialement bien vu ces jours-ci (en particulier) d'appartenir à une organisation de "gauche"... et de ne pas s'en cacher. Certains sympathisants choisissent/préfèrent (?) se protéger (!) malgré tout et afficher une "neutralité" qui signifie de facto (même s'il ne veulent pas le reconnaître) la validation du modèle dominant.

Par rapport aux *collègues* (enseignants et/ou autres personnels des établissements du *réseau*) j'ai beaucoup de

mal (et cela me prend encore aujourd'hui beaucoup de temps) à être perçu (et reconnu) comme autre chose qu'un *agent du ministère de tutelle*, donc éloigné de leurs préoccupations de terrain, etc. Mon objectif ne viserait (semblent ils penser) qu'à *leur faire avaler des pilules souvent amères*, etc. etc. Tout cela est assez décourageant !

Malgré mon passé de militant, mon appartenance au Sgen-CFDT, à l'ADFE et des positions pourtant peu aisées à faire valoir (et a fortiori à tenir) lors de CCPL, de Commission locale de bourses, etc. auxquelles je participe es qualités c'est-à-dire qu'on le veuille ou non en tant que représentant de l'administration, la majorité des agents (y compris ceux d'autres syndicats : majoritairement le Snes et assimilés) avec lesquels je suis en contact continuent à n'entendre que l'*attaché de coopération* donc la voix (pour ne pas dire la langue de bois) du MAEE.

S'agissant des agents administratifs de l'ambassade (Ankara) et du consulat général (Istanbul) j'ignore même s'il y a des "collègues" CFDT.

Vietnam, Hanoi, Centre culturel français

Problème de statut : nos contrats stipulent que les professeurs français locaux du CCF doivent, en cas de litige avec l'employeur, faire appel aux tribunaux vietnamiens. Or, nous avons fait appel au juge local pour un problème d'heures supplémentaires qui n'avaient pas été rémunérées correctement et nos dossiers ont été rejetés par la justice vietnamienne qui s'est déclarée incompétente. Par conséquent, comment se fait-il que même dans le nouveau contrat qui nous a été soumis, le CCF continue à nous renvoyer vers le juge local ?

Blocage des salaires depuis juillet 2006 : en juillet 2006, une dizaine de nos collègues se sont vus remerciés (fin de CDD, renvoi à leur ministère de 2 collègues de l'Education nationale, renvoi des vacataires).

En même temps, la direction proposait aux professeurs restants la signature d'un nouveau contrat, tout à fait inacceptable : 40 heures par semaine au lieu de 18, avec 20h de cours (nous étions prêts à accepter ces 2 heures supplémentaires). Pour les 20 heures restantes, aucune précision sur les tâches à accomplir. Retraite à 60 ans au lieu de 65 alors que le CCF ne participe aux cotisations que depuis 2000. Un de nos collègues qui avait atteint l'âge de 60 ans a été exclu alors qu'il n'avait pas signé ce nouveau contrat et est actuellement en procès avec le MAEE.

La signature de ce nouveau contrat était la condition à l'intégration dans la nouvelle grille salariale. Comme nous ne l'avons pas, à ce jour signé, nos salaires sont bloqués depuis juillet 2006 alors que le taux d'inflation au Vietnam dépasse les 20%.

Jonglage éhonté avec les taux de change : nos salaires sont inscrits en dollars dans nos contrats (il paraît que nous sommes dans une zone-dollar alors que nos collègues du Laos sont rémunérés en euros), puis convertis en dongs (la monnaie locale), puis en euros, le tout au taux de chancellerie.

Le problème des salaires est vraiment primordial, beaucoup d'entre nous ne touchent même pas le SMIC et la flambée des prix continue.

Vietnam, Ho Chi Minh Ville, Ecole Colette

Nous avons participé aux réunions d'harmonisation en vue des CCPLA (représentants syndicaux direction) et aux CCPLA. Nous nous sommes réunis avec l'administration pour tout ce qui touche à l'établissement : augmentation de salaire des recrutés locaux, doléances des personnels... en général une fois tous les deux mois.

Nous nous sommes réunis en inter-syndicales avec le personnel concerné pendant les journées de grève pour rédiger des courriers explicatifs.

Pour assurer la défense d'une adhérente du Sgen dont le renouvellement de détachement a été remis en cause par le chef d'établissement, nous avons participé à deux rencontres avec la direction .

Nous avons effectué un affichage constant : articles tirés de la lettre d'information du Sgen ou du magazine du syndicat, plus des articles ou dessins satiriques de la presse nationale en général du Canard enchaîné ou de Charlie Hebdo.

Nous avons également entrepris de nous développer en recherchant de nouveaux adhérents. Nous avons enfin diffusé le questionnaire du Sgen sur les conditions de travail en collèges/lycées.

Wallis et Futuna, Lycée d'Etat

Le Sgen-CFDT, a participé à l'intersyndicale *Pluriel* et à ce titre, aux audiences au vice rectorat et à toutes les réunions.

Il a été au GTPA de Wallis et Futuna (2 mandats).

En intersyndicale, le Sgen-CFDT a organisé des journées de formation

- formation syndicale : la vie d'un établissement (conseil d'administration, CVL, CESC...)

- mutations inter et intra académique

Le Sgen-CFDT a accompagné les personnels en difficulté (2 collègues en 2006, 4 en 2007, et pour le moment, un en 2008)

Une heure syndicale a été proposée tous les 3 mois à tous les établissements du territoire : 20% de participation aux meilleurs jours.

Quant à l'actualité revendicative, nous sommes ici loin très loin de la métropole et les préoccupations des collègues sont aussi loin très loin... Les syndiqués sont peu nombreux (ça coûte cher !!!) ainsi que les combattants (avec une crainte de non renouvellement).

Les collègues font beaucoup d'heures supplémentaires (ça rapporte... à 2,05). Il est difficile de fédérer, l'individualisme domine. Bref, la vie syndicale ici est inexistante ou ne repose que sur 2 ou 3 personnes... Dur, dur quelques fois !

**J'ADHÈRE
MAINTENANT!**

16 juillet 2008 - Journée de formation syndicale

Structurer une équipe de militants



A la suite du congrès du Sgen-CFDT de l'étranger, une journée de formation syndicale a été organisée autour du thème suivant : *structurer une équipe de militants*.

Une des principales difficultés de la vie d'une section

syndicale dans un établissement à l'étranger est bien de mettre en place une équipe structurée, capable de mener à bien la vie de la section, c'est-à-dire de porter les revendications, de devenir un point de référence à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, d'avoir une vie interne dynamique ; bref, de montrer son existence avec efficacité.

Le travail de cette journée s'est organisé autour de plusieurs thèmes : l'action syndicale Sgen-CFDT dans l'établissement ou le service, les pratiques syndicales et les relations intersyndicales, l'intérêt pour un collègue non-syndiqué d'adhérer au Sgen-CFDT et enfin le type de syndicalisme que représente le Sgen-CFDT.

De tout cela, quel bilan peut-on en tirer ?

1) Le Sgen-CFDT doit montrer sans détour les caractéristiques qui font son identité. En voici quelques-unes, apparues pendant les différents débats entre les participants :

Le Sgen-CFDT :

- un syndicat attaché à la défense des droits et non des

avantages acquis c'est-à-dire capable d'accepter que les choses ne sont jamais figées et qu'elles peuvent évoluer ;
 - un syndicat d'ouverture et d'écoute ;
 - un syndicat prêt à la négociation et désireux d'aboutir à des résultats concrets.

2) Le Sgen-CFDT affirme sa place dans le paysage syndical français et se place au-delà des représentations corporatistes.

C'est en montrant son efficacité, ses particularités, sa convivialité, que la section du Sgen-CFDT marque sa différence. En montrant sur le terrain qu'il y a de la place pour un syndicalisme de propositions, le Sgen-CFDT s'affranchit des représentations dominantes, souvent archaïques, en proposant un discours de transformation sociale.

3) Les membres de la section ne doivent pas hésiter à aller vers les collègues non-syndiqués.

Nous sommes là pour apporter des solutions, montrer ce que nous savons faire.

Nous sommes là également pour informer, pour représenter et défendre les collègues, pour débattre.

Pour arriver à cela, les approches peuvent être variées : charisme, compétence, efficacité, crédibilité, réactivité, chaleur humaine, ouverture, amitié...

A la section de mettre en place des stratégies, d'élaborer un projet permettant d'optimiser ses actions dans l'établissement ou service.

4) Les sections Sgen-CFDT ont montré qu'elles arrivaient à des résultats concrets, parfois seules, parfois en intersyndicale. Notre syndicalisme est un syndicalisme de combat, pragmatique et de négociation : "on a travaillé sur la

renégociation des contrats locaux. Ce qu'on a obtenu doit se mettre en place en janvier 2009".

Nous devons à chaque occasion valoriser les résultats obtenus.

5) Le travail en section renvoie à des devoirs : représenter les collègues mais aussi organiser des réunions, en rendre compte par écrit. C'est un temps nécessaire qui doit montrer nos compétences et nos qualités.

D'autres thèmes ont également été abordés comme la relation entre les sections et le bureau parisien et de la nécessaire transversalité de la communication de sorte à optimiser l'efficacité syndicale.

"La diversité de nos syndiqués est une force dans la négociation"

De cette journée trop courte, ressort la satisfaction d'avoir pu échanger idées et pratiques. La confrontation des idées, des expériences et des représentations a dynamisé notre collectif. Demande a été également faite de mieux armer juridiquement les militants.

Les congressistes ont également conclu qu'une section qui existe, qui a sa personnalité, son originalité et qui est visible et identifiable permet de mieux affirmer notre identité et d'aboutir dans nos revendications.

A 70 ans, le Sgen-CFDT est jeune et rempli d'une vitalité qui s'exprime !

Un très grand merci enfin à Jean Müller qui a animé cette journée de formation de main de maître.

Jérôme Guillot

Stage fédéral de formation syndicale

Responsables de syndicat

Plusieurs Sgen dont le Sgen étranger sont présents à ce stage très convivial, pendant lequel nous avons pu échanger nos différentes expériences.

Pour mieux appréhender le rôle de responsable syndical, nous sommes invités à nous interroger sur :

- 1) les fonctions du syndicalisme.
- 2) le fonctionnement interne de notre syndicat.

Huit ateliers sont proposés :

1- Connaissance des structures syndicales :

Quelle est la place du Sgen dans la CFDT et dans le paysage syndical ?

2- Animation d'une équipe :

Il faut : assurer la cohésion de l'équipe, répartir les tâches, être à l'écoute, gérer les conflits, penser à l'avenir, veiller à l'équilibre continuité/innovation, planifier, organiser. Il ne faut surtout pas oublier la convivialité.

3- Organiser et conduire une réunion :

C'est préparer, convoquer, organiser, animer, et exploiter les résultats (rédiger le compte-rendu).

4-Pratique de négociation :

Une négociation nécessite une analyse de la situation, une

évaluation des risques.

5- Information- communication :

L'information circule grâce à la presse catégorielle et aux outils informatiques.

6-Prises de décisions :

Elles sont collectives, individuelles.

Nous devons réfléchir sur les critères de prises de décisions.

7- Gestion du temps :

Pour gérer son temps, il faut hiérarchiser ses activités : distinguer le temps syndical et le temps individuel, par exemple.

Bien sûr il faut savoir rester zen dans n'importe quelle circonstance.

8- Politique de développement :

Pourquoi adhérons-nous à un syndicat ?

Pour être mieux informé, pour des valeurs idéologiques, pour être défendu...

Voici donc "quelques ingrédients" pour devenir un bon responsable syndical.

Nathalie Nguyen

Réforme dans le premier degré

Aménagement des deux heures en primaire

En métropole, les solutions sont diverses : les collègues optent pour le soutien scolaire le matin avant la classe, avant le repas de midi, le soir après la classe ou mieux, pour les horaires décalés.

Mais les villages tributaires des cars scolaires doivent adapter ces deux heures de soutien aux horaires de passage des cars, ce qui crée de grandes difficultés d'organisation.

Certains établissements français à l'étranger sont confrontés aux mêmes problèmes selon leur situation géographique...

Voici un exemple d'organisation au lycée français du Cambodge.

Au Cambodge, les enfants présentant des difficultés

scolaires ou langagières seront pris en charge tous les mardis après-midi de 14h. à 16h., respectivement par les enseignants des classes et par les enseignants de FLE. Cet après-midi sera banalisé pour les autres élèves.

Il est pour l'instant trop tôt pour dresser un bilan.

Vous pouvez consulter les sites de différentes académies qui proposent parfois des emplois du temps, des fiches de suivi ainsi que le site fédéral Sgen-CFDT.

Bon courage !

Nathalie Nguyen

Commission avenir de l'enseignement français à l'étranger

Les personnels de l'enseignement français à l'étranger : quelle tutelle pour un pilotage stratégique ?

La réunion du 26 juin 2008 a permis à la commission de revenir sur le décret n°2007-1796 qui met fin à l'exonération des cotisations sociales des personnels de l'Education nationale détachés dans les établissements d'enseignement à l'étranger.

Plusieurs pistes sont évoquées pour éviter le péril financier des organismes et de leurs établissements scolaires :

- retour à la situation antérieure avec maintien des exonérations par publication d'un nouveau décret ;
- prise en charge des cotisations patronales par le ministère de l'Education nationale.

Statuts des personnels

Personnels titulaires de l'Education nationale

La commission invite à étudier la piste d'un statut unique. Cette nécessaire réforme fait aujourd'hui consensus et l'administration convient de sa nécessité car "les résidents sont dans une situation juridique qui n'est pas satisfaisante". Les organisations syndicales autrefois réfractaires à cette évolution font de leur côté leur révolution, même si elles ergotent sur les mots pour ne pas se désavouer (on entend du reste quelques tournures périphrastiques comme "position administrative unique" !).

Le Sgen-CFDT serait-il visionnaire ?

Rappelons que depuis de nombreuses années, le Sgen-CFDT appelle à la réforme du statut des personnels titulaires

en vue d'un statut unique. Si celle-ci avait eu lieu auparavant, les conditions de négociations auraient certes été meilleures. Aujourd'hui, après la suppression à tour de bras de postes d'expatriés, les organisations syndicales, dont le Sgen-CFDT, devront appréhender cette nécessaire évolution sur des bases budgétaires très contraignantes. Des négociations s'ouvriront dès cette année : le Sgen-CFDT fera valoir ses positions arrêtées en congrès et grattera partout où cela est possible.

Personnels recrutés locaux

La diversité des situations des personnels recrutés localement est telle que la commission demande que soit élaborée une charte de bonne conduite à l'attention des établissements scolaires employeurs et que soient proposés des modèles de contrat.

Le Sgen-CFDT de l'étranger demande que cette charte soit contraignante. Il rappelle que la situation des personnels recrutés localement n'est pas satisfaisante dans de nombreux pays tandis qu'ils représentent 60% de l'ensemble des personnels.

Le chantier de la réforme s'ouvre. Le Sgen-CFDT y participera pleinement. L'exigence d'un calendrier concerté se fait pressante.

Pascale Canova

Séance de conclusion

Les membres de la commission se sont réunis le 3 juillet 2008 en présence notamment de Stéphane Romatet, directeur adjoint du cabinet de Bernard Kouchner (Philippe Etienne, directeur de cabinet, était retenu par la libération d'Ingrid Betancourt), Gaël de Maisonneuve (conseiller technique du ministre en charge du dossier français de l'étranger), Alain Catta (directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France), Anne Gazeau-Secret (directeur général de la coopération internationale et du développement -DGCID-).

Le président de la commission, Monsieur Yves Aubin de la Messuzière, a accompagné le rapport de la *Commission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger* d'une lettre destinée à mettre en valeur les recommandations particulières suivantes :

- maintenir au moins 50% d'enseignants titulaires de l'Education nationale dans le réseau
- favoriser la mixité des publics
- équilibrer le financement du réseau
- développer un programme immobilier ambitieux
- renforcer la présence française dans un contexte concurrentiel
- mobiliser l'Agence française de développement pour financer des établissements
- développer la coopération éducative en transférant les

activités de la DGCID comme les filières bilingues ou les programmes FLAM.

- créer des fondations ou des associations à but non lucratif pour financer les bourses des élèves étrangers
- créer un statut unique des personnels enseignants titulaires
- créer un Haut Commissariat des Français de l'étranger
- mettre en place un double plafonnement pour limiter les effets d'iniquité entre Français et de discrimination à l'égard des européens liés à la mise en place de la « gratuité » (coût estimé à l'horizon 2020 à 300M€)
- exonération du décret n°2007-1796 relatif au transfert des cotisations patronales (coût annuel prévisionnel : +120M€ à l'AEFE, +6M€ à la MLF).

Pascale Canova

Etats généraux Avenir de l'enseignement français à l'étranger

Tout ça pour ça ?

Les états généraux de l'enseignement français à l'étranger se sont tenus au Quai d'Orsay le 2 octobre 2008 après-midi.

Ils faisaient suite à la commission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger, à laquelle nous avons participé avec assiduité, qui s'est réunie à douze reprises et a abouti à la remise d'un rapport au ministre des affaires étrangères le 3 juillet 2008.

Tout au long des travaux de la commission est revenu comme un leitmotiv le problème posé par la mesure de prise en charge par l'État du coût de la scolarité pour les élèves français : comment accueillir plus d'élèves français attirés par la gratuité de la scolarité, sans évincer les élèves étrangers alors que les établissements sont saturés et que la subvention de l'État diminue ?

D'anciens élèves de notre réseau, étrangers justement, qui ont fait des études brillantes et mènent une carrière enviable, sont intervenus dans ces états généraux pour attester de la qualité des établissements et de la chance qu'ils avaient eue d'y faire leur scolarité.

Nombre d'intervenants ont proposé des pistes pour une sauvegarde du réseau alors que la mission confiée par le Président de la République au ministre

des affaires étrangères était d'élaborer un plan pour son développement.

Par la voix de son secrétaire général Thierry Cadart, le Sgen-CFDT a rappelé l'urgence d'une traduction concrète et d'un engagement financier à la hauteur des déclarations d'intention.

Le ministre, dans sa conclusion, n'a retenu qu'une proposition : maîtriser la prise en charge du coût de la scolarité en y mettant des conditions de revenu et en plafonnant la prise en charge des écolages. Les sommes prévues étant conséquentes, on pourrait affecter la part ainsi épargnée à abonder le budget des bourses et réduire le fossé entre les élèves exonérés et ceux qui paient de plus en plus cher.

Le Sgen-CFDT de l'étranger rendra compte de l'évolution du dossier. Il interviendra pour que ses orientations arrêtées en congrès concernant l'enseignement français à l'étranger soient prises en compte.

Il encourage ses sections et ses militants à prendre part, partout où les ambassades en organiseront, aux débats locaux autour des plans écoles nationales qui devraient avoir lieu pays par pays dans les mois à venir pour alimenter la suite du débat engagé sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger.

Daniel Moreau

Avenir de l'enseignement français à l'étranger : les positions du Sgen-CFDT



Statut des personnels titulaires

Le Sgen-CFDT demande de longue date que les statuts des personnels titulaires de l'Education nationale en poste à l'AEFE soient remis à plat en vue d'un statut unique, avec prime de mobilité pour les personnels qui s'y soumettent. Rappelons qu'au début des années 2000, cette réforme aurait pu être mise en œuvre dans un contexte budgétaire plus favorable si certains fonctionnaires des affaires étrangères et syndicats de l'éducation ne s'y étaient pas opposés.

Aujourd'hui, fidèle à ses idées, le Sgen-CFDT ne peut qu'approuver la recommandation de la commission. Réunis en congrès en 2008, les adhérents se sont prononcés pour une réforme des statuts ambitieuse à l'AEFE qui s'appliquerait à tous les personnels titulaires, quel que soit leur corps d'origine.

Conditions d'emploi, de rémunération des personnels recrutés locaux

Le Sgen-CFDT demande le maintien d'au moins 50% de personnels titulaires enseignants à l'étranger. Mais, pour le Sgen-CFDT, la richesse des établissements de l'étranger tient aussi aux différentes nationalités, cultures des personnels et approches pédagogiques des équipes éducatives. Pour le Sgen-CFDT, les personnels recrutés locaux ont toute leur place dans le système éducatif de l'étranger au sein duquel ils ne peuvent et ne doivent être considérés comme des variables d'ajustement. Pour l'ensemble des personnels recrutés locaux, le Sgen-CFDT demande la mise en œuvre d'une politique visant à ce que soit reconnu l'engagement des personnels dans leur situation statutaire et matérielle.

Gratuité

Le Sgen-CFDT, comme le ministre des Affaires étrangères lui-même, considère que la gratuité a un aspect doublement injuste dans les écoles françaises à l'étranger, puisque les parents d'enfants non français comme ceux des français non concernés par la gratuité vont, eux, continuer à mettre la main à la poche. La mesure profitera cette année à des élèves dont certains parents ont des revenus annuels "entre 500 000 et 2 millions d'euros" !

Décret n°2007-1796

L'application de ce décret qui met fin à l'exonération des charges patronales de pension civile pour l'employeur met en péril les établissements scolaires de l'étranger ainsi que les ONG (celles-ci ne proposent dorénavant plus de détachement aux titulaires de la Fonction publique). Si le Sgen-CFDT dit "oui à la vérité sur les prix" dans le cadre de la LOLF, il demande en contrepartie une compensation financière correspondant chaque année au coût réel des cotisations.

Création de fondations, associations en vue de lever des fonds pour les bourses des élèves étrangers

Quand les caisses sont vides, il faut trouver l'argent ailleurs ! Le Sgen-CFDT rappelle que la France doit 1. se donner les moyens de sa politique 2. assurer les missions de service public à l'étranger qu'elle s'est assignées. Face au flou de tels montages, le Sgen-CFDT examine avec grande circonspection cette éventualité.



Enseignement français à l'étranger

LE CONSTAT

Le réseau d'enseignement français à l'étranger s'est lentement construit pour devenir aujourd'hui l'instrument essentiel du rayonnement de la France à l'étranger. Ce réseau, unique au monde, est un édifice complexe qui regroupe 449 établissements et scolarise 240 000 élèves dont 75 000 élèves français, pour un coût d'un milliard d'euros dont un tiers est, aujourd'hui, assuré par l'État Français.

La force et la richesse de ce réseau tiennent à la double mission qui lui est assignée :

- scolariser les enfants français, ce qui est une aide à l'expatriation de nos compatriotes,
- diffuser notre langue et notre culture en scolarisant des élèves étrangers, ce qui concourt au rayonnement de la France et à sa présence dans le monde.

Ce réseau vit une crise de croissance due à sa forte attractivité, liée à sa qualité :

- il accueille 5 000 élèves nouveaux par an depuis deux ans, dont 4 000 Français ;
- ses besoins immobiliers sont évalués à 40M€ supplémentaires par an sur 5 ans (Cf. Audit IGF) pour les seuls établissements en gestion directe, 50M€ si l'on veut répondre au développement de la présence française à l'étranger.

Dans un même temps, l'État aggrave le sous financement de l'établissement public en diminuant sa subvention à l'AEFE (304 M€ en 2002, 280M€ en 2008).

Cela se traduit par un transfert de charges sur les établissements :

- il réduit à tel point la part consacrée à la rémunération des enseignants résidents que la charge salariale est presque entièrement reportée sur les familles,
- la maintenance et les investissements immobiliers incombent de plus en plus aux familles
- les établissements assument désormais les cotisations pour pension des personnels titulaires, un résident facturé aujourd'hui 40 000€ à l'établissement, lui coûtera 60 000€ à partir de 2009.

Toujours à la recherche d'économies, l'État prévoit enfin de diviser par deux sur trois ans le nombre d'enseignants expatriés dans le réseau.

L'AEFE incapable de remplir ses missions avec le budget alloué instaure, à partir de la rentrée 2009, une taxe correspondant à 6% des frais de scolarité qui s'ajoutera à l'augmentation des écolages : 60%, en euros, prévus sur les cinq prochaines années.

La mesure de prise en charge des frais de scolarité, en affectant l'aide de l'État aux seuls français et aux seuls lycéens français met en péril l'équilibre du réseau.

- Elle provoque mécaniquement l'éviction des élèves étrangers qui représentent 68% des effectifs et sont indispensables à la mixité qui est une des richesses de nos établissements.
- Elle prive le réseau des recettes légitimes qu'étaient le paiement par les entreprises des scolarités des enfants de leur personnels et des écolages payés par les familles aisées.
- Elle crée une distorsion grave entre, les 15 000 lycéens Français qui ne paieront pas la scolarité et les 225 000 élèves français des autres niveaux et étrangers qui paieront toujours plus.
- Elle risque enfin d'obérer par l'importance des ponctions réalisées sur les familles les potentialités de développement du réseau et risque à terme d'entacher sa qualité.

Cette mesure ne peut que nuire au rayonnement et à l'image de la France, elle est inadaptée à l'énorme défi auquel est confronté le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger et elle conduit à une impasse.

Livre blanc et RGPP aux Affaires étrangères



La lettre de mission adressée par Nicolas Sarkozy à son ministre des affaires étrangères et européennes il y a plus d'un an, le 27 août 2007, lui demandait la rédaction d'un livre blanc sur la politique étrangère

et européenne de la France. Certains passages n'étaient pas inintéressants :

"Cela passe d'abord par le développement de la langue française et de l'enseignement français à l'étranger. Nos établissements scolaires à travers le monde, animés par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), constituent un atout irremplaçable pour notre pays, pour nos entreprises, pour nos communautés vivant à l'étranger, mais aussi pour la formation en français des élites étrangères. Nous vous demandons de nous présenter un plan de développement de ce réseau, compte tenu de cette priorité et de l'engagement pris lors de la campagne présidentielle d'une prise en charge plus importante par la collectivité nationale des coûts des études des enfants français de nos lycées à l'étranger".

"Cela passe ensuite par une politique d'attractivité de la France en direction des élites étrangères, pour qu'elles viennent notamment s'y former. (...) vous nous présenterez vos propositions pour que la France accueille plus d'étudiants, plus d'enseignants et plus de chercheurs étrangers, que leur origine soit plus diversifiée et qu'elle accueille les meilleurs. En ce qui concerne nos partenaires en développement, notamment en Afrique, l'objectif est de contribuer, par la formation, au renforcement de leurs capacités économiques, administratives et technologiques" (...)

"Enfin, vous nous proposerez une réorganisation de notre réseau culturel et de notre diplomatie d'influence à l'étranger permettant d'être plus efficace et plus présent dans les nouveaux centres de foisonnement culturel, en particulier en Asie et en Amérique".

Ce livre blanc, a été préparé par un comité de quarante personnalités présidé par MM. Alain Juppé, ancien Premier ministre et ministre des affaires étrangères, et Louis Schweitzer, inspecteur des finances, ancien patron de Renault et président de la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité. Il a été remis au ministre le 11 juillet 2008. Parallèlement le comité de modernisation des politiques publiques mettait en place les éléments de révision générale des politiques publiques (RGPP) visant à réduire le coût et les effectifs de l'administration.

Après les déclarations estivales des ministres, notamment lors des Journées du réseau et devant la conférence des ambassadeurs, il semble qu'on s'achemine vers les décisions suivantes :

- à Paris, une nouvelle direction générale d'état-major (dont le nom fait encore discussion) regrouperait le pilotage des activités de coopération et d'action culturelles et les affaires économiques, une direction de la diversité culturelle et linguistique reprenant les domaines relevant actuellement de la direction de la coopération culturelle et du français, élargies à certains domaines audiovisuels non transférés à un opérateur ;
- de nouveaux opérateurs publics verraient le jour à côté de l'AEFE (dont les activités seraient élargies à certains programmes scolaires ou de coopération éducative actuellement extérieurs à l'agence, comme les lycées franco-étrangers, de Finlande ou d'Australie par exemple, ou le

programme FLAM) : un établissement public consacré à l'action artistique et aux partenariats culturels, héritant notamment de CulturesFrance (naguère AFAA et ADPF) et de la coopération audiovisuelle, un établissement consacré à la mobilité internationale et à l'attractivité, incluant notamment les domaines de CampusFrance (ex-EduFrance), d'EGIDE (ex-CIES) et du groupement d'intérêt public France Coopération Internationale (FCI)

- l'agence française de développement (AFD), qui continuerait à étendre son rayon d'action, serait placée sous une tutelle plus effective du ministère des affaires étrangères et européennes par de nouveaux statuts : un projet de loi permettant au ministre de la présider a même été évoqué.

- dans les postes, il y aurait fusion sous un label unique, des services de coopération et des centres culturels et instituts français au sein d'un seul établissement, doté de la plus large autonomie administrative, budgétaire et financière afin de leur permettre de développer leur autofinancement, et chargé de mettre en œuvre dans chaque pays toute la gamme de la coopération (linguistique, culturelle, scientifique, universitaire et technique), pour lequel on a parlé d'Espace France. Le ministre a proposé le nom d'instituts Albert Camus. Le rattachement de la programmation culturelle à l'opérateur héritier de CulturesFrance continue à faire débat (la Commission Juppé le recommande).

- la commission du livre blanc estime que la renonciation au principe d'universalité du réseau présente au total, au vu de l'expérience d'autres pays et des économies modestes qu'elle permettrait, plus d'inconvénients que d'avantages et elle a préféré appuyer une différenciation accrue du format des postes, et une modulation plus marquée de la gamme des missions assurées par eux en fonction des intérêts.

S'agissant du réseau français d'enseignement à l'étranger (voir par ailleurs dans ce numéro), reconnue comme un instrument majeur d'influence et d'attraction, la commission du livre blanc estime nécessaire de réviser la carte scolaire en fonction de l'évolution des communautés françaises à l'étranger, plus particulièrement en Asie. Elle rappelle que la mesure de gratuité de la scolarité au profit des élèves de nationalité française aura un coût considérable (de l'ordre de 20 millions d'euros par an soit 300 millions à l'horizon 2020) et que s'y ajouteront les investissements immobiliers nécessaires pour la modernisation, l'extension, la création de nouveaux établissements. Faute de moyens fortement accrus, l'AEFE n'aura pas la capacité de développer son réseau et donc d'accueil qui paraît nécessaire. La commission estime qu'il reviendra à l'Etat d'augmenter de manière très significative sa subvention à l'AEFE.

À ce jour, les conséquences pour les agents restent mal définies, tant en quantité qu'en statut. Nul ne sait comment les effectifs en centrale vont évoluer (on parle de diminution de 10 à 20 % des équivalents temps plein par renouvellement partiel des départs à la retraite, de transfert vers les opérateurs. L'externalisation va mettre hors des périmètres statutaires un nombre croissant d'agents, dont les parcours professionnels seront précarisés.

Quant aux perspectives budgétaires, elles ne sont guère plus optimistes et l'avenir du fonds de solidarité prioritaire, outil pour la coopération sur projets, est incertain.

AS

Affectations en écoles européennes et en Andorre

Groupe de travail du 23 mai 2008 – Premier degré

Dix postes étaient à pourvoir lors de ce mouvement : Bruxelles 2, 1 poste; Bruxelles 3, 1 poste; Culham, 2 postes; Luxembourg 1, 1 poste; Luxembourg 2, 1 poste; Mol, 1 poste; Varese, 2 postes, Bruxelles 4, 1 poste.

Les deux postes annoncés à Francfort et Munich n'ont finalement pas été créés sur décision du cabinet du ministre.

126 dossiers ont été examinés contre 105 l'an passé pour un nombre de postes identiques. Parmi ces dossiers, 15 candidatures étaient irrecevables, 12 autres formulaient des vœux sur des postes supprimés ; soit un total de 27 dossiers écartés. Observation est faite sur la qualité des dossiers, moins performants cette année que par le passé. Nombreux sont les candidats en poste à l'étranger.

Lors de ce mouvement, l'IEN, Mme Leblanc, a rappelé les critères principaux retenus pour la sélection des candidats : 1. la pratique pédagogique. 2. le relationnel évalué sur la base des appréciations de la hiérarchie. Sur ce point, l'inspectrice a insisté sur le fait que les assistantes maternelles en écoles européennes n'étaient pas des ATSEM. Diplômées en psychologie, disposant d'un niveau d'études équivalant à celui des enseignants, les tâches qui leur sont assignées sont d'ordre matériel (tâches partagées avec l'enseignant) mais aussi pédagogique. 3. les diplômes

de français langue étrangère. 4. les langues pratiquées : la connaissance de l'allemand et du français ainsi que de la langue du pays hôte. 4. d'éventuelles spécialisations (CAPSAIS...) en fonction du profil de poste.

Le Sgen-CFDT est intervenu sur deux points : 1. des candidats classés en seconde position l'an passé ne l'étaient pas cette année tandis que le constat est à la baisse générale du niveau des dossiers du fait du nombre croissant de « jeunes candidatures ». Réponse a été faite sur ce point que la baisse constatée ne préjugait pas de la grande qualité de certains dossiers. 2. un candidat n'avait pas été retenu lors du mouvement 2007 avec, entre autre motif livré par l'administration et à notre demande, qu'il résidait et était déjà en poste dans le pays. Cette année, un candidat enseignant à l'AEFE a été recruté dans son actuel pays d'exercice. L'administration a rappelé que ce critère ne figurait pas dans les textes. Le Sgen-CFDT a rappelé qu'il était difficile de modéliser, sur la base des renseignements fournis par l'administration, sur les choix opérés pour la sélection des candidats, sans remettre en cause la qualité des dossiers sélectionnés.

Pascale Canova

Groupe de travail du 23 mai 2008 – Second degré

16 postes à pourvoir – les créations annoncées dans la note de service n'ayant pas été faites – (5 en lettres, 3 en histoire géographie, 3 en SVT, 2 en mathématiques, 2 en sciences physiques, 1 en EPS).

Parmi les 160 dossiers reçus, 31 candidatures étaient irrecevables, 23 présentaient des vœux pour des postes non vacants, 6 étaient dans des disciplines non publiées.

2 prolongations de mission ont été accordées (en mathématiques à Munich et en histoire géographie à Karlsruhe) « dans l'intérêt des écoles », selon la formule consacrée.

Selon l'inspecteur général Soler, dont l'avis est prépondérant pour l'affectation en école européenne, les dossiers de candidature sont cette année meilleurs et n'ont pas nécessité qu'il reçoive les candidats en entretien.

- Pratique indispensable de langues étrangères, y compris pour les pays francophones,
- Bonne connaissance des pratiques pédagogiques et

épistémologiques des pays demandés,

- Nécessité d'avoir une expérience de l'enseignement en collège et lycée,

Voilà, pour les futurs candidats, quelques points sur lesquels l'inspecteur général Soler a insisté.

Il souhaite également qu'ils s'imprègnent de l'esprit école européenne (en consultant le site internet) et montrent bien dans leur lettre de motivation qu'ils ont saisi la spécificité du réseau.

EPS : les cours ne sont pas mixtes. Selon les besoins, recrutement d'un homme ou d'une femme.

Lettres : supposés être plus au fait de la culture française, les candidats en poste en métropole bénéficient d'un préjugé favorable de l'inspecteur.

Les candidats qui avaient fait une fiche syndicale de suivi ont reçu dès le soir du 25 mai un compte-rendu circonstancié.

Daniel Moreau

Commission nationale d'affectation des personnels en Andorre

Elle s'est tenue le 28 mai 2008.

Etaient à pourvoir :

1 poste d'agent comptable, 1 poste de COP, 1 poste de SASU au SIO du lycée Comte de Foix,

1 poste d'enseignant du premier degré conseiller pédagogique et 1 poste de SASU auprès du délégué à l'enseignement français en Andorre,

11 postes d'enseignants du premier degré,

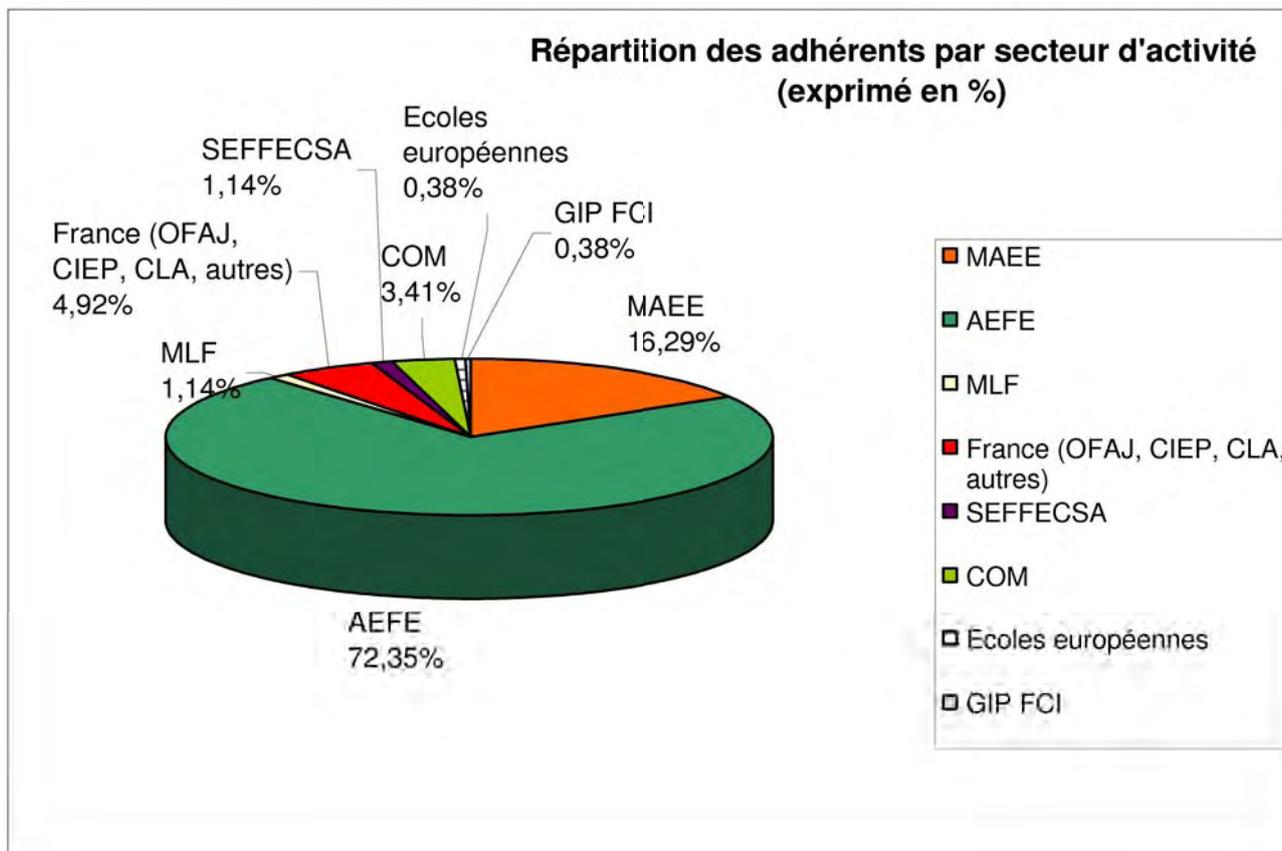
12 postes pour le second degré (9 certifiés : anglais, arts plastiques, lettres modernes, mathématiques, philosophie, sciences physiques, technologie), 2 PLP (mathématiques/sciences physiques, vente), 1 adjoint administratif.

Les candidats qui nous avaient fait une fiche syndicale de suivi ont été informés du résultat de leur demande.

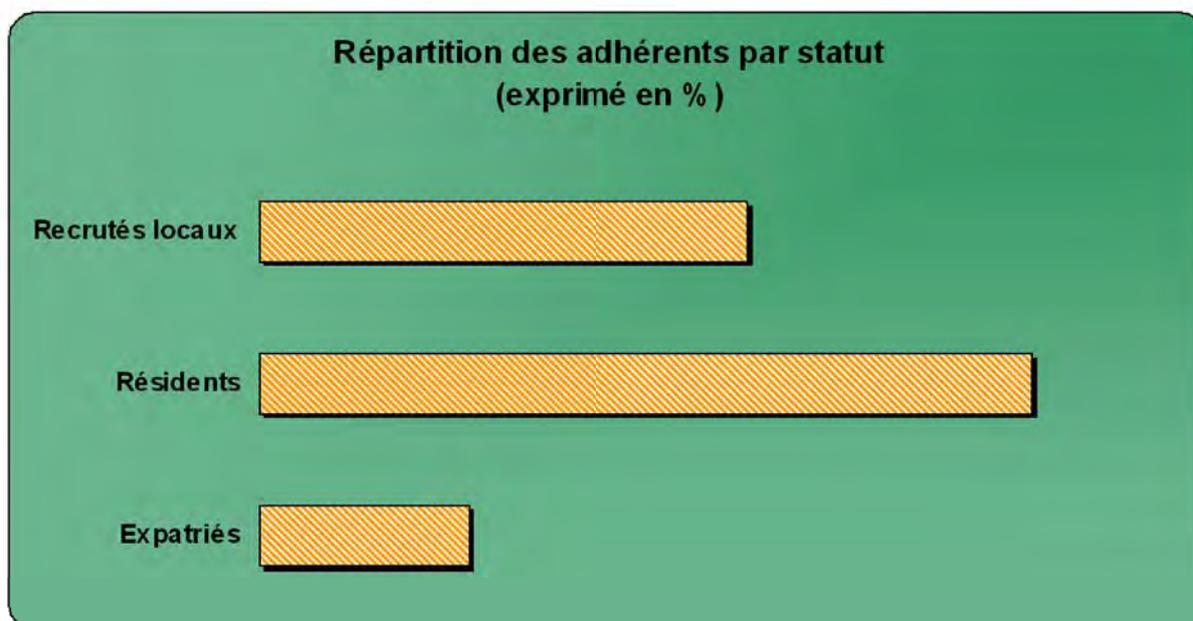
Daniel Moreau

Syndicalisation

Le nombre de nos adhérents croit régulièrement depuis deux ans, notamment à l'AEFE, tandis que la sociologie des statuts évolue au rythme des suppressions de postes d'expatriés. Les personnels recrutés locaux et résidents se mobilisent de plus en plus, signe manifeste de mécontentements légitimes.



La campagne d'adhésion se poursuit pour de véritables changements à l'étranger !





le 2 décembre 2008

Votez et faites voter Sgen-CFDT

Collage - un disque de Jérôme Guillot



Collage est un disque de quatorze morceaux, dont deux chantés, où prédomine l'accordéon diatonique. En fait, il est présent dans tous les morceaux sauf un, remplacé par un bandonéon.

Depuis le temps que je joue de cet instrument (je joue aussi de l'accordéon chromatique), j'ai composé des morceaux, environ une quarantaine à ce jour, qui puisent leur source principalement dans le registre folk celtique et de la France d'oïl mais aussi dans celui de la valse-musette.

Un jour et totalement par hasard, je me suis retrouvé dans la rue avec un ami musicien argentin à qui j'ai proposé de venir écouter quelques morceaux de ma composition. Cela lui a beaucoup plu et c'est ainsi que cette belle aventure a commencé.

Au registre musical expliqué précédemment viennent se rajouter deux tangos qui, mais en partie seulement, témoignent de l'influence argentine.

Ensuite, le mélange culturel et les goûts de l'arrangeur ont donné à ce disque une couleur assez originale dans laquelle tout le monde peut se retrouver. Enfin, c'est ce que j'espère...

Avec le temps, l'idée est venue de rajouter des textes qui ont permis sans aucun doute d'enrichir fortement le disque. D'ailleurs, le morceau préféré de beaucoup de personnes qui ont écouté le cd est un morceau chanté qui a pour titre *Un bout de temps qui passe*.

Dans le feuillet, on trouve toutes les informations sur les musiciens, les chanteurs, les lieux où ont été enregistrés les morceaux ainsi que le nom de l'artiste qui a élaboré l'illustration de la pochette. Un petit texte accompagne chaque morceau.

Collage possède un blog <http://collagejerome.blogspot.com/>, en langue espagnole. Là, vous pourrez écouter les extraits de quelques morceaux.

Si vous désirez acquérir ce cd pour la modique somme de 12€, la seule solution, pour l'instant, est de me contacter à travers le blog.

Jérôme Guillot